

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 6 AVRIL 2021

DELIBERATION : ANNULATION DE LA DELIBERATION 001 (VOTE DES TAUX D'IMPOTS COMMUNAUX 2021

A la demande de Monsieur le Préfet du Nord en date du 29/03/2021 et en raison de la refonte de la fiscalité locale intégrant le taux départemental de 2020, la délibération du 23/01/2021 concernant le taux d'imposition sur le Foncier bâti doit être annulée

Après délibéré, le Conseil Municipal accepte l'annulation de la délibération du 23 Janvier 2021

Adopté à l'unanimité

DELIBERATION : VOTE POUR LES NOUVEAUX TAUX D'IMPOTS COMMUNAUX

Monsieur Hugues MORELLE, Adjoint aux finances présente au Conseil Municipal les nouveaux taux retenus par la commission des finances pour 2021

Après délibéré, le Conseil Municipal vote les taux suivants :

- FONCIER BATI 40,29 %
- FONCIER NON BATI 59,05 %

Adopté à l'unanimité

DELIBERATION : VOTE DU COMPTE DE GESTION 2020

En parfaite concordance avec le compte de gestion du Trésorier Municipal pour l'exercice 2020, le compte de gestion n'appelle aucune observation

Adopté à l'unanimité

DELIBERATION : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Les résultats définitifs de l'exercice 2020 sont :

Fonctionnement :	587 709,11 €
Investissement :	105 387,52 €

Monsieur Le Maire n'a pas participé au vote

Adopté à l'unanimité

DELIBERATION : AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2020

Adopté à l'unanimité

DELIBERATION : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021

Le Conseil Municipal adopte le budget primitif 2021 qui lui est présenté et qui s'équilibre en recettes et en dépenses à

- 1 071 186,00 € en section de Fonctionnement
- 689 015,00 € en section d'investissement

Adopté à l'unanimité

DELIBERATION : VOTE DE SUBVENTION 2021

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur la demande de Subvention de fonctionnement ci-après :

- COMITE D'HYGIENE ET DE SANTE BUCCO-DENTAIRE DU HAINAUT : 150,00 €

Mme DEGARDIN n'a pas participé au vote

Adopté à l'unanimité

DELIBERATION : CONTRAT ORDURES MENAGERES – USINE D'INCINERATION ECOVALOR

A la demande de la société ECOVALOR à Saint-Saulve, un contrat pour les apports d'ordures ménagères entrera en vigueur au 1er Juillet 2021 et pour une durée de 6 mois

Après délibéré, le Conseil Municipal émet :

- un avis favorable à cette convention
- autorise M. Maurice HENNEBERT, maire ou en cas d'empêchement Mme Josée THEOLAT, 1ère adjointe, à signer tous documents liés à ce contrat

Adopté à l'unanimité

DELIBERATION - CREATION D'UN MARCHÉ COMMUNAL SUR LA COMMUNE D'ESTREUX

La commune d'Estreux souhaite créer un marché afin de valoriser les producteurs locaux et de développer le commerce de proximité. Ce marché contribuera à l'animation de la commune et constituera un nouveau service à la population.

Le marché hebdomadaire sera implanté sur la place du bosquet d'Estreux, le Dimanche matin, à partir du 23 mai 2021.

Après délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable à la création du marché, place du Bosquet à Estreux

- Charge Monsieur Le Maire de prendre toutes mesures utiles pour la mise en place du marché communal

Adopté à l'unanimité